

## PROFIL DE POSTE ENSEIGNANT BASSE JAZZ

### Titre/Métier

Enseignant dans un conservatoire-école d'art au sein d'un pôle culturel, spécialité Basse jazz

### Cadre d'emplois

Filière culturelle, catégorie B  
Cadre d'emplois des assistant territoriaux d'enseignement artistique (2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe)

### Service d'affectation

Direction : Affaires Culturelles / Service : Conservatoire-École d'art

### Missions

Agent d'un pôle culturel, l'enseignant a une mission éducative qu'il mène en permettant l'accès à une pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale. Il possède une culture professionnelle de l'enseignement de la musique, de la danse ou du théâtre (réseau, réflexion, projets). Il suscite et encadre des pratiques amateurs et s'engage à jouer son rôle de ressource dans la cité où s'inscrit son action.

### Position hiérarchique

Rattaché au conseiller aux études pôle musique du conservatoire-école d'art

### Relations fonctionnelles

#### En interne :

Directeur du Conservatoire et de l'École d'art, et Conseiller aux études  
Equipe enseignante  
Enseignants coordonnateurs de département  
Equipe administrative de la direction des affaires culturelles

#### En externe :

Elèves et familles  
Réseau des conservatoires de la région et du département  
Acteurs culturels locaux

### Principales responsabilités

**Mission n°1 :** Assurer un enseignement artistique dans la spécialité Basse Jazz, permettant le développement d'une pratique artistique dans le cadre des orientations définies dans le projet d'établissement et le respect des schémas pédagogiques définis par le Ministère de la Culture.

- 1.1 Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
- 1.2 Formaliser et approfondir un projet pédagogique
- 1.3 Orienter et accompagner les élèves
- 1.4 Proposer et mettre en œuvre des outils d'évaluation
- 1.5 Impliquer et informer les familles
- 1.6 Concevoir et animer le dispositif de formation des élèves de l'enseignement initial au cycle spécialisé

**Mission n°2 :** Etre acteur du projet d'établissement et du rayonnement de l'établissement à l'échelle territoriale en proposant des actions de représentation, de sensibilisation favorisant la vie artistique et culturelle du territoire.

- 2.1 Mettre en œuvre des projets artistiques dans et hors les murs
- 2.2 Concevoir ou participer à des actions de production pédagogique ou culturelles
- 2.3 Entretenir et développer un projet artistique personnel
- 2.4 Assurer une veille artistique et une mise à niveau de sa pratique dans le secteur des musiques actuelles amplifiées

Compétences/qualités requises

**Qualifications métier / diplômes : DE spécialité Jazz ou MAA**

Savoirs (théoriques, métier ...)	Connaissances spécifiques / procédures
Etre un praticien expert de sa pratique (musique, danse ou théâtre)	Connaissance des schémas d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture
Maîtriser les fondamentaux en pédagogie	Connaissance des missions d'un conservatoire
Connaître les répertoires, compositeurs et interprètes dans sa discipline	Connaissance des acteurs et partenaires culturels locaux, régionaux et nationaux
Etre capable de formaliser une recherche musicale et pédagogique et de participer à sa mise en œuvre	
Savoir-faire	Manière de servir, capacités, aptitudes
Utiliser un parc instrumental	Travail en équipe
Exploiter une documentation spécialisée dans sa discipline (partitions, méthodes ...)	Capacité à adapter son enseignement aux élèves de tout âge et de tout niveau, en individuel ou en collectif
Disposer de techniques de médiation	Capacité à savoir poser un cadre et à l'adapter au besoin
Evaluer les acquis et la progression des élèves	

Lieu d'embauche

Conservatoire / Cyel, 10 rue Salvador Allende à La Roche-sur-Yon

Contraintes et difficultés

*Lieu et particularité du contexte de travail :* Pôle culturel, lieu qui regroupe les activités du conservatoire à rayonnement départemental Musique Danse Théâtre (1400 élèves – 64 enseignants), de l'école d'art (500 élèves – 8 enseignants), un auditorium, une bibliothèque, un espace d'art contemporain et les services administratifs et techniques de la direction des Affaires Culturelles.

Horaires

Emploi du temps déterminé par la direction des Affaires Culturelles chaque année scolaire, sur la base d'un mi-temps 10h (ATEA) de face à face pédagogique pour un mi-temps, réparties au minimum sur 2 jours (ATEA), auxquels s'ajoutent, auditions, examens, projets, préparation, activités de production d'élèves et de concertation en sus des heures de face à face pédagogique. Horaires variables du lundi au samedi. Présence ponctuelle en soirée et le week-end en fonction des projets pédagogiques et des événements artistiques. Congés à prendre durant les vacances scolaires.

Avantages liés au poste

Régime indemnitaire :  
ISOE part fixe et ISOE part variable pour les enseignants coordonnateurs d'un département pédagogique.

- Prime annuelle
- Prise en charge de la prévoyance et participation au contrat de mutuelle labellisé
- Titres restaurant
- Adhésions CNAS/COSEL